Image not found or type unknown

# Remboursement intérêts civil

Par **Muretain**, le **07/06/2017** à **11:10**

Bonjour,
j'ai été lourdement condamné à verser aux parties civiles, plus de 25000 €, pour avoir donné un coup de tête, ayant entraîné 10 jours d'ITT.
Je suis dans l'incapacité totale de rembourser en une fois.
Je touche 1034 € de retraite.
Que dois-je faire?
Peut on me saisir ma maison ?
Peut obliger mon épouse (marié sous contrat) à participer au règlement?
Mon avocat payé par l'aide juridictionnelle ne plus signe de vie.
Bonne réception.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés